Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212002471-20261117-26-178-INF-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/11/2026
Affichage : 23/11/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 26/178/INF

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2026

OBJET : INFRASTRUCTURES
BÂTIMENT - Démolition de l'ancienne crèche de Funtana Vechja et création d'un parc urbain en liaison des écoles Marie et Toussaint MARCELLESI et Jean SANTINI.

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept du mois de novembre à 18 h 00, le Conseil Municipal de la commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 27 octobre 2026 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jacky AGOSTINI ; Vincent GAMBINI ; Santina FERRACCI ; Nathalie MAISETTI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Stéphane BLOUIN ; Claire ROCCA SERRA ; Pierre-Louis PELLEGRINO ; Vincent BERETTI ; Dominique BATTINI ; Olivia TERRAZZONI ; Pierre CESARI ; Cyril PERES CESARI ; Jean-Michel SAULI ; Anaïs TUBIANA ; Alexis VINCENT CASTELLI ; Marine ASTUTO ; Guy-Marc NICOLAÏ ; Michel CHIOCCA.

Absents : Véronique FILIPPI ; Didier LORENZINI ; Grégory SUSINI ; Jeanine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Jean-Yves CASTELLI ; Stéphanie PAPI ; Emma FORCONI ; Chjara TAFANI ; Georges MELA ; Vannina CHIARELLI-LUZI.

Avaient donné procuration : Véronique FILIPPI à Michel GIRASCHI ; Grégory SUSINI à Vincent GAMBINI ; Stéphanie PAPI à Marie-Antoinette FERRACCI ; Chjara TAFANI à Cyril PERES CESARI ; Georges MELA à Marine ASTUTO.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Cyril PERES CESARI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire, sur proposition de la 2ème Adjointe déléguée au patrimoine bâti et paysager et au cadre de vie et travaux, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

La Commune souhaite engager une opération de requalification des espaces actuellement occupés par l'ancienne crèche Funtana Vechja, avec pour ambition de valoriser cet îlot urbain situé à proximité immédiate du centre-ville.

Le projet prévoit, dans un premier temps, la dépollution du site et la démolition du bâtiment existant, préalables indispensables à la reconversion des espaces libérés.

L'aménagement d'un parc urbain végétalisé, traversant l'îlot et reliant la rue Saint-Vincent à la rue Funtana Vechja, constituera l'élément central de cette opération. Cet espace public a vocation à renforcer la présence de la nature en ville, à améliorer le cadre de vie des habitants et à offrir un nouvel espace de détente et de convivialité au cœur du tissu urbain, en liaison directe avec les deux écoles voisines.

En complément, le projet intégrera le réaménagement, la végétalisation et la replantation des cours de ces deux écoles. Conçus en continuité paysagère avec le futur jardin public, ces aménagements permettront de développer une trame végétale cohérente à l'échelle de l'ensemble de l'îlot.

À travers cette opération, la Commune entend ainsi transformer un site aujourd'hui occupé par des équipements bâtis en un ensemble paysager cohérent, végétalisé et qualitatif, contribuant à la renaturation du centre-ville, à l'amélioration du cadre de vie et à la valorisation des espaces publics et scolaires.

Le coût global de l'opération a ainsi été établi à un montant de 2 034 464,64 € HT, soit 2 263 517,57 € TTC, détaillé comme suit :

	Montant HT	**Montant TTC**
Travaux	1 778 400,00 €	1 956 240,00 €
Etudes	256 064,64 €	307 277,57 €
TOTAL	2 034 464,64 €	2 263 517,57 €

Il est proposé d'adopter le plan de financement comme suit :

DESIGNATION	**DSHT éligible**	**Taux**	**Montants**
Dépense globale HT			2 034 464,64 €
Toutes subventions ETAT	*2 034 464,64 €*	*40 %*	*813 785,86 €*
Collectivité de Corse	*2 034 464,64 €*	*40 %*	*813 785,86 €*
Total des aides			1 627 571,72 €
Reste part communale HT			406 892,92 €
Rappel total TVA			229 052,93 €
Part communale TTC			635 945,85 €
Dépense globale TTC			**2 263 517,57 €**

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement de la démolition de l'ancienne crèche de Funtana Vechja et la création d'un parc urbain en liaison des écoles Marie et Toussaint MARCELLESI et Jean SANTINI comme indiqué dans le rapport ci-dessus.

Le Conseil Municipal,

Ouï le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, des Infrastructures et Travaux, du Logement et de la Ruralité du 30 octobre 2026,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver la démolition de l'ancienne crèche de Funtana Vechja et la création d'un parc urbain en liaison des écoles Marie et Toussaint MARCELLESI et Jean SANTINI pour un montant prévisionnel de 2 034 464,64 € HT, soit 2 263 517,57 € TTC.

ARTICLE 2 : d'approuver le plan de financement de l'opération tel que défini dans le rapport qui précède, comprenant des aides d'un montant de 1 627 571,72 € HT, soit 80 % de la dépense HT, et réservant une part communale de 406 892,92 € HT, soit 635 945,85 € TTC, tel que résumé ci-dessus.

ARTICLE 3 : d'autoriser le Maire à solliciter les partenaires financiers de la Commune pour l'octroi de subventions aux taux qui y sont indiqués.

ARTICLE 4 : d'autoriser le Maire à entreprendre toute démarche et à signer au nom de la Commune tout document utile au financement et à la mise en œuvre de cette opération.

ARTICLE 5 : Les crédits en dépenses et en recettes afférents feront l'objet des inscriptions budgétaires nécessaires aux imputations correspondantes.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice		33
Nombre de membres présents		22
Nombre de procurations		5
Nombre de suffrages exprimés		28
Votes :	pour	
	dont procurations	
	contre	
	dont procurations	
	abstention	
	dont procurations	
	unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,

MAIRIE DE PORTO-VECCHIO
47 47
CORSE DU SUD

Le secrétaire de séance

